



Le débit contrasté de la Garonne

Le débit de la Garonne reste déficitaire, le point sur la mobilisation pour un « Plan Garonne ».

actualité ► en pages 2-3-4-5



Des couleurs d'été pour la Garonne

Une opération de grande envergure a été menée par le Sméag sur la Garonne, dans deux départements.

actualité ► en pages 6-7

Valorisons les zones humides de la Garonne

Encore méconnues et menacées, les zones humides de la Garonne, bénéficient pourtant d'une reconnaissance au niveau national et européen car elles abritent une faune et une flore riches et diversifiées. Milieux naturels remarquables, elles sont également milieux de vie pour l'homme, en remplissant de nombreuses fonctions d'utilité publique qui méritent d'être valorisées.

à la une ► pages 8 à 12

éditorial



Jean CAMBON
président
du Sméag

Nouvel été, nouvel étiage. Beaucoup moins sec qu'on avait pu le craindre à la fin mars. L'importance des apports naturels a même permis au Sméag de soutenir le débit de la Garonne jusqu'à Agen durant tout l'été. Ce soutien a été suffisant pour éviter toutes restrictions d'usage. En cela, il a satisfait à son objectif général de gestion équilibrée de la ressource apte à satisfaire les usages tout en préservant les milieux aquatiques sur la base du seuil d'alerte. Malgré un débit de réalimentation limité à 10 m³/s, ce seuil n'a pu être respecté que pendant treize jours durant les quatre mois de campagne.

Milieux naturels typiques des bords de Garonne, les zones humides contribuent elles aussi au soutien d'étiage du fleuve. En plus et surtout, elles peuvent assurer de multiples autres fonctions d'intérêt général. Encore faut-il qu'elles soient fonctionnelles ! Souvent à l'abandon, elles deviennent malheureusement trop souvent des dépotoirs dénaturant les bords de Garonne qui perdent ainsi leurs richesses et leurs attraits. Au regard de leurs exceptionnels atouts et avec la conviction qu'un site valorisé est davantage respecté, le Sméag a donc décidé d'engager un programme d'actions coordonnées pour la valorisation des zones humides garonnaises, en partenariat avec l'État et l'Agence de l'eau. Dans ce cadre, le Syndicat mixte accompagne, de façon pérenne, tout porteur de projet visant la préservation et la restauration des zones humides de la Garonne selon une approche globale et partagée, comme à Saint-Jory (31), à Grisolles (82), à Villeton (47) et sur le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu (33). Ce numéro d'Info Garonne dresse ainsi un rapide panorama des enjeux et des exemples d'actions concernant les zones humides garonnaises depuis les Pyrénées jusqu'à l'estuaire.

Pour contribuer à une large vulgarisation sur la richesse des zones humides bénéfique à la Garonne et aux Garonnais, l'agenda de 2008 du Sméag sera consacré à leur flore, complétant celui de 2007 dédié à la faune des bords de Garonne.

Ensemble, valorisons de façon raisonnée et partagée la Garonne et ses zones humides, cadre de vie pour tous !

Le débit contrasté de la Garonne



La Garonne en Lot-et-Garonne

Le débit de la Garonne reste déficitaire, voici quelques questions en faveur de la mobilisation pour un « Plan Garonne ».

L'étiage 2007 : année d'abondance ou année déficitaire ?

A cette question, si l'on interroge le vacancier, la réponse est unanime : que d'eau ! Or, du point de vue du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l'étiage 2007 restera marqué par un fort déficit. En effet, du 28 juillet au 6 août à Lamagistère, puis du 16 au 25 septembre à Valentine, les débits minimaux sur dix jours consécutifs (critère réglementaire) ont été inférieurs au seuil d'alerte, soit 80 % de l'objectif d'étiage. En fait, pour tenir les objectifs, il a manqué près d'un quart du débit. Ce contraste témoigne une nouvelle fois d'un décalage entre la perception du temps (un été pluvieux) et l'eau qui s'écoule en Garonne. Cette dernière qui reste sous la double influence de la nature (nappe, pluie, neige et glace) et des multiples

activités humaines (prélèvements, réalimentations et dérivations).

Après un régime hydrologique hivernal peu abondant, le printemps garonnais a été marqué par des débits plutôt importants. Par la suite, la situation a été très contrastée du fait de quelques crues estivales et automnales et de mois de septembre et d'octobre secs. À noter que la Garonne pyrénéenne a été, une nouvelle fois, particulièrement pauvre en débit en comparaison avec les quatre dernières décennies. L'illustration ci-après montre qu'à Valentine, à la fin octobre, nous enregistrons le troisième plus fort déficit observé sur les quarante dernières années et la campagne n'est pas totalement terminée. Pour la troisième année consécutive, après les années 2005 et 2006, le mois de juillet 2007 est déficitaire (bâtonnet vert sur l'illustration). Il s'agit d'un phénomène jamais observé par le passé. Est-il durable, ce qui témoignerait d'une Garonne au régime hydrologique de moins en moins nival, ou le fruit du hasard climatique ? La tendance à la précocité de franchissement du seuil d'objectif d'étiage va dans le sens de la première hypothèse : au cours des quarante dernières années, l'objectif réglementaire de

trois questions à



Michel Diefenbacher,
député, président du Conseil général de Lot-et-Garonne,
conseiller général du canton de Marmande Est

Comment le Lot-et-Garonne, situé au milieu du fleuve, conçoit-il la gestion des étiages ?

Le faible niveau des étiages en Garonne est très préoccupant. Malgré un été plutôt frais et pluvieux, le niveau de la Garonne est très bas, des îles et des rochers apparaissent. Comment allons-nous approvisionner en eau tous ceux qui en ont besoin ? On pense spontanément aux agriculteurs. Mais c'est la population tout entière qui est concernée. L'alimentation de nos villes et de nos villages en eau potable est vitale, surtout lorsqu'après deux siècles de baisse, la population recommence à augmenter. Quant à l'agriculture, elle tient une place prépondérante dans notre économie. L'eau est indispensable pour développer des produits de qualité et en particulier, les cultures dites spécialisées : fruits, légumes. Et puis l'eau, c'est également la préservation des milieux naturels. Sans elle, pas de vie, ni agriculture, ni développement touristique, ni milieux naturels remarquables, ni habitants !

Estimez-vous manquer d'eau dans votre département ?

Oui. La Garonne est de plus en plus basse chaque année. Elle est alimentée essentiellement par la fonte du manteau neigeux des Pyrénées et par les pluies. Il n'a pas assez plu cet hiver, les chutes de neige ont été rares. Que se serait-il passé si l'été avait été chaud et sec ? Je suis inquiet pour l'avenir. La construction du barrage de Charlas est indispensable : elle seule permettra de garantir toute l'année un volume d'eau suffisant. L'eau va coûter de plus en plus cher : on prévoit que son prix va doubler en dix ans, tant pour les agriculteurs que pour les particuliers. Tous les secteurs de l'économie en seront pénalisés : l'agriculture, les activités nautiques, le tourisme fluvial. N'attendons pas que les particuliers soient touchés par une pénurie d'eau potable pour prendre les décisions qui s'imposent. Il est significatif qu'au Conseil général de Lot-et-Garonne, Charlas soit l'objet d'un accord total entre toutes les formations politiques.

Quelles solutions préconiseriez-vous au niveau du bassin ?

De par sa situation géographique, le Lot-et-Garonne est dépendant de tous ses voisins. Comment faire pour assurer assez d'eau pour tout le monde ? Une politique générale au niveau du bassin est indispensable. Il faut trouver un équilibre pour éviter une guerre entre usages et usagers. La seule solution est de générer des ressources suffisantes pour satisfaire les particuliers, les agriculteurs, les industriels... S'il n'y a pas assez d'eau, il faudra faire des choix : qui les fera ? Il faut parallèlement construire le réservoir de Charlas et mieux gérer la ressource : meilleur matériel, gestes quotidiens, récupération des eaux de pluie, cultures moins gourmandes... sont autant de pistes à approfondir tous ensemble, au niveau du bassin de la Garonne. Les anciens savaient qu'il ne faut jamais rien gaspiller. La préservation de la Garonne est à ce prix. Le fleuve est au cœur de l'identité locale. ■

débit n'a été franchi que sept fois en juillet, mais toujours dans la période la plus récente, en fait depuis 1990.

Faut-il tenter de lutter contre une tendance naturelle influencée, à l'échelle planétaire, par l'activité humaine ?

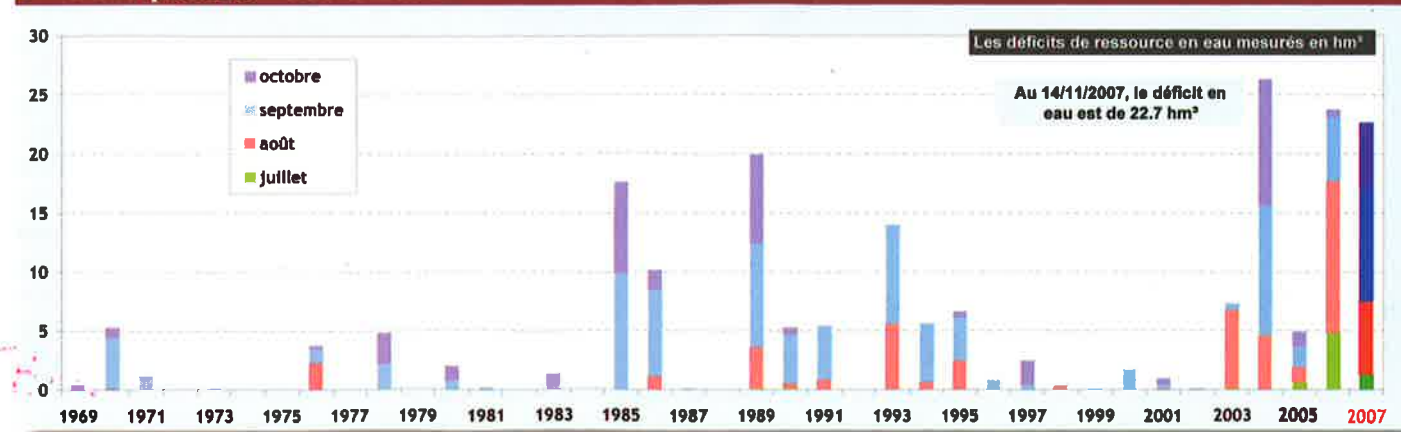
On pourrait mieux répondre à cette question si l'on en connaissait les effets à terme sur notre Garonne. Malheureusement, per-

sonne ne peut les prédire avec certitude, même s'il est fort probable que cela se traduise par une pluviométrie légèrement plus abondante, mais avec toujours moins de glace (ce qui aggrave les étiages estivaux) et de neige (ce qui décale l'entrée en étiage de la fin juillet à la fin juin). L'accroissement des pluies serait concentré au printemps et à l'automne mais les crues estivales pourraient également être plus fréquentes.

Face à ces incertitudes, que faire ?

Trois philosophies d'action sont possibles : (1) ne rien faire pour compenser les dérives tendanciennes des débits, (2) attendre de constater des atteintes dommageables à la Garonne et gérer les crises et (3) anticiper la venue possible de problèmes pour tenter de les éviter ou, au moins, pour en limiter l'ampleur. L'inertie des phénomènes climatiques et l'importance

Déficits (en millions de m³) par rapport à l'objectif d'étiage enregistrés à Valentine sur la période 1969 à 2007





La Garonne à Toulouse

des conséquences d'une aggravation récurrente des déficits d'étiage conduisent à privilégier la troisième approche. La gestion de la demande en est une composante essentielle mais est-elle suffisante ? Et comment rétablir des équilibres naturels lorsque les déficits constatés ne proviennent pas de prélèvements ? Et pour anticiper les prélèvements du futur, comment évaluer les besoins de demain ? Chercher à acquérir des degrés de liberté supplémentaires, à disposer d'une capacité de réaction face à l'inconnu est probablement une bonne façon de se préparer à un avenir incertain, mais sûrement moins favorable que le passé. Si cela implique d'aménager, il faut certainement le faire avec discernement. Mais une tentative commune d'attentisme face à des grands projets doit aussi être mise en regard de la responsabilité créée par le report de l'action sur les générations futures.

Mais qu'en pense donc notre ami « Salmo salar », notre saumon atlantique arrivé sous nos contrées à la fin de l'hiver après une migration de plusieurs milliers de kilomètres ?

Boostés par l'abondance des débits printaniers, 136 saumons en provenance de l'océan atlantique nord, préférant au passage les eaux de Garonne à celles de la Dordogne, étaient parvenus à franchir l'obstacle de l'usine de Golfech. Toutefois, durant les dix jours consécutifs déficitaires, il y a eu arrêt total et brutal de la migration, les saumons privilégiant alors les eaux plus accueillantes de la Dordogne. Depuis, malgré l'abondance relative des débits dus aux crues estivales et automnales, leur migration peine à redémarrer. Qu'avons-nous constaté pendant ces dix longues journées estivales ? Il a manqué quotidiennement près du quart du débit espéré pour éviter les conflits entre usages et l'apparition,

comme chaque année, de conditions médiocres de débit et de température. Sa réputation détériore toujours un peu plus la qualité de l'écosystème aquatique. A qui la faute ? A Salmo salar qui s'évertue à vouloir remonter un fleuve qu'il ne faut surtout pas « aménager » pour remédier aux erreurs héritées du passé ? Au maïs qui a bu l'eau qui lui était apportée ? Au climat planétaire qui a fait fondre les glaciers, évaporer la neige printanière ? Ou bien à la communauté des humains qui ne sait pas, ou ne veut pas voir, la réalité d'une Garonne en piteux état. Oui, nous souhaitons la mobilisation de tous en faveur d'un Plan pour la Garonne et rappelons à la communauté garonnaise qu'elle vit autour d'un grand fleuve dont les potentialités écologiques, économiques et sociales méritent de s'exprimer, en harmonie, au profit des générations futures. ■



Jean-François Carencu, préfet de la Région Midi-Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour-Garonne

L'État a souhaité construire avec les collectivités riveraines une vision globale sur la Garonne. Quelles grandes orientations en faveur de la Garonne vous semblent devoir être mises en exergue dans le Plan Garonne ?

Je voudrais d'abord rappeler que le Plan Garonne initié par l'État a fait l'objet d'une décision du CACT en juillet 2005. L'élaboration technique du Plan a été réalisée en associant l'ensemble des collectivités locales concernées. Parallèlement la discussion sur la convention interrégionale dans le cadre des contrats de projet État-Région doit être poursuivie, l'objectif étant une signature avant fin 2007 pour une enveloppe globale de 150,8 M. S'agissant des grandes orientations en faveur de la Garonne, le comité de pilotage du 19 mars 2007 a validé le projet de Plan Garonne définissant quatre axes majeurs : le fleuve et les populations, le développement économique, les milieux aquatiques et l'identité paysagère et culturelle de la Garonne. Il faut surtout retenir la volonté de l'État d'une mise en cohérence des actions et des acteurs dans le cadre d'une démarche de développement durable du territoire.

La Garonne souffre, de plus en plus fréquemment, du faible niveau de ses étiages dont la durée a tendance à s'accroître. Quelle stratégie privilégieriez-vous pour faire face à cette dégradation des débits d'étiage de la Garonne ?

Là encore, la gestion des étiages doit être considérée comme une des conditions sine qua non de la réussite du Plan dans la logique d'une gestion globale. Elle conditionne en effet l'atteinte de l'objectif de bon état du fleuve en 2015 mais aussi la sécurisation de l'ensemble des usages socio-économiques. Les remèdes sont connus, la conven-

tion interrégionale étant une opportunité à travers notamment la possibilité de financer à 50 % par les crédits de l'Agence de l'eau le projet de Charlas qui est une des options majeures proposées. Je souhaite jouer un rôle de facilitateur pour la réussite de la solution qui sera in fine retenue. Pour l'instant, je consulte les partenaires et suis en relation avec la Direction de l'eau à Paris du ministère dirigé par Jean-Louis Borloo.

La Garonne bénéficie de zones humides très riches ; quelles orientations donneriez-vous à la redéfinition des relations entre l'État et les collectivités territoriales pour préserver et mettre en valeur ces milieux naturels remarquables ?

Le premier travail à conduire dans ce domaine, retenu comme un des thèmes privilégiés dans la mesure Plan Garonne du FEDER, est l'identification et la cartographie précise des zones humides du périmètre concerné. Les actions de préservation des zones humides seront conduites avec les collectivités locales volontaires en association étroite avec l'Agence de l'eau. Ces actions peuvent notamment justifier la mise en œuvre d'acquisitions foncières pour favoriser la préservation et la réhabilitation de ces milieux remarquables au plan écologique. Dans le même ordre d'idée, le thème très emblématique de la restauration des poissons migrateurs a été retenu dans le Plan Ga-

ronne. Au-delà de l'intérêt direct de ces espèces, la Garonne étant le seul bassin européen à accueillir les huit espèces amphihalines, ils sont un véritable marqueur de la qualité écologique d'un cours d'eau et donc un indicateur de la réussite du Plan à terme.

Le Plan Garonne sera complété par une étude paysagère actuellement menée par le Sméag. Quelle importance accordez-vous à ces aspects paysagers et culturels ?

L'objectif principal du Plan est la vision globale de la Garonne à destination des citoyens. Dans cette optique, le travail sur l'environnement stricto sensu, y compris sur la prévention des risques, ne peut suffire à créer ou renouer un lien immédiat entre le fleuve et ses riverains. Il ne peut non plus suffire à valoriser les aspects économiques liés au tourisme. L'appropriation de la Garonne passe par un travail sur les relations culturelles, historiques et le paysage - ou plutôt les paysages - garonnais constituent une porte d'entrée évidente pour la démonstration de ces relations. Le travail sur l'identité culturelle et paysagère est donc, au-delà d'une des composantes particulières du Plan, le vrai garant du ciment de l'ensemble des actions prévues pour permettre un projet cohérent. Cette action devra donc être accompagnée d'un travail important de communication qu'il convient d'engager le plus tôt possible. ■



La Garonne en Haute-Garonne

Des couleurs d'été pour la Garonne moyenne



► Injection au niveau de Pont de Bourret (82)

Depuis début août et jusqu'à fin septembre, une opération de grande envergure a été menée par le Sméag sur la Garonne, dans les départements du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Il s'agit de la première campagne pour la « simulation de la propagation d'une nappe de pollution en Garonne ». Cette étude est réalisée dans un souci de cohérence et d'économie d'échelle, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne, en faveur des producteurs d'eau concernés par l'obligation de la mise en protection des captages d'eau potable en Garonne. Elle permettra en outre de finaliser les schémas directeurs départementaux d'alimentation en eau potable. Deux autres campagnes de traçage vont être réalisées en moyennes et basses eaux d'ici le printemps 2008.

Au-delà de l'économie d'échelle ainsi attendue, le Sméag trouve là une opportunité de mettre en œuvre la solidarité de bassin qui figure dans ses missions. De plus, les résultats de cette étude seront mis à profit lors des premières phases d'étude du SAGE « Vallée de la Garonne » : état des lieux et diagnostic.

Prévoir et mettre en sécurité

Cette opération consiste à disperser du colorant dans les eaux de la Garonne et d'observer le parcours de la nappe colorée afin d'évaluer sa vitesse et sa dilution, et prévoir

Le Cadre législatif et réglementaire

La loi sur l'eau de 1964 et celle de 1992, demandaient aux collectivités de mettre en conformité les captages en eau potable au regard de la procédure des périmètres de protection. La loi du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, impose la mise en place de périmètres de protection immédiate pour tous les captages, et l'élaboration d'un programme de prévention des risques liés à l'environnement. En outre, l'article L211-7 du Code de l'environnement permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural pour entreprendre des études, des travaux... présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence. Les opérations de traçage sont encadrées par des procédures d'autorisations auprès des administrations compétentes, chargées de la police de l'eau. Elles justifient de plus, l'information préalable des communes riveraines, des sociétés de pêche et autres usagers de l'eau. ■



les conséquences et les mesures de sécurité en cas de pollution accidentelle. La Garonne moyenne a été découpée en 8 tronçons à l'amont desquels se situent les points d'injection des colorants. Au préalable et sur chaque tronçon, une enquête de terrain a été menée auprès des producteurs d'eau potable et des autorités afin d'identifier les caractéristiques de chaque prise d'eau et de minimiser les incidents lors des traçages avec les colorants. Ainsi le déplacement de chaque nappe de colorant simulant une pollution accidentelle sera suivi sur plusieurs dizaines de kilomètres et lors de différents régimes hydrauliques (basses, moyennes et hautes eaux). Des prélèvements et des analyses seront effectués tout au long du parcours de la nappe, notamment à l'arrivée aux usines de production potable. Les informations

recueillies vont alimenter un modèle mathématique, permettant d'établir les temps de transferts des pollutions accidentelles, permettant à chaque gestionnaire de prise d'eau d'établir des protocoles d'alerte et de prévoir les mesures à prendre, en cas d'accident réel : mesures de prévention contre les risques de pollution accidentelle, interruption de l'alimentation en eau potable des populations si nécessaire et utilisation de ressources de secours.

Une importante campagne d'information

Des plaquettes d'information ont été réalisées en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et diffusées largement

Les chiffres clés de l'opération

- 300 000 habitants concernés,
- 300 000 : coût d'objectif de l'étude menée sur deux ans,
- 50 000 plaquettes d'information largement diffusées,
- 1500 kg de colorants fluorescents,
- 200 km de Garonne : de Toulouse à Marmande,
- 18 points de captages situés dans la Garonne,
- 8 points d'injection des colorants,
- 3 campagnes de traçages : basses eaux, moyennes et hautes eaux,
- 2 ans d'étude.

auprès des producteurs d'eau, des communes riveraines, des administrations, et des acteurs concernés. Par ailleurs un dossier de presse a été transmis à l'ensemble des journaux régionaux et locaux afin d'assurer une bonne diffusion de l'information. ■



Les colorants utilisés lors de ces expériences sont de couleur rouge (rhodamine B), jaune ou vert (fluorescéine). **Couramment utilisés** dans les études de traçage des nappes d'eau en milieu naturel, ils sont réputés inoffensifs et sont facilement éliminés par les traitements courants de potabilisation de l'eau.

Ces opérations peuvent se révéler **très spectaculaires en raison de la coloration temporaire de l'eau**. Des expériences similaires ont été réalisées sur la Garonne à l'amont de Toulouse, sur le Gers, sur le Tarn et ses affluents, ainsi qu'ailleurs en France.

Pour en savoir plus

Si vous êtes concernés par les opérations, vous pouvez obtenir des informations complémentaires en vous connectant sur le site Internet ci-dessous :

www.smeag-satco-tracage.com

ou sur le site du Sméag :

www.smeag-geronne.fr

De plus, le presse locale vous informera sur les différentes opérations.

Coût des opérations : 300 000 €

Financement	Pourcentage
Agence de l'eau Adour-Garonne	70%
Agences de l'eau Garonne	20%
Participation complémentaire des départements 82, 47	10%

Surprenant !

Une simulation de pollution accidentelle

La Garonne va voir la vie en rose !

Créé en 1983, le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Garonne (SISG) est un établissement public intercommunal de bassin (EPIS). Il est à la tête de la collecte et des collectifs de traitement des eaux usées et des collectifs de traitement des eaux de pluie. Il se compose des communes de la Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Gers. Il est présidé actuellement par Jean-Claude Vignier, maire de la commune de Saint-Loup.

Le SISG intervient pour la préservation de la ressource en eau et la sauvegarde des écosystèmes de la Garonne. Il organise la validation des normes et des traitements en fonction des conditions d'usage et de la qualité de l'eau.

EPIS Garonne
Agence de l'eau Adour-Garonne
14 rue de la République - 31000 Toulouse
Tél : 05 61 22 79 36 - Fax : 05 61 22 79 37
www.epis-geronne.fr

Les zones humides de la Garonne, un patrimoine commun à préserver et à gérer

Autrefois ignorées, déconsidérées et dégradées, les zones humides garonnaises connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt pour les multiples fonctions qu'elles assurent et qui méritent d'être valorisées.

Les zones humides, des milieux encore méconnus...

Elles constituent une facette trop ignorée de la Garonne. Il s'agit de ces espaces particuliers, habituellement inondés ou gorgés d'eau, qui forment la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Les zones humides de la Garonne rassemblent donc en réalité tout un ensemble de milieux divers. C'est notamment les berges vaseuses, les roselières et les ripisylves* de bord de Garonne, mais c'est aussi les bras morts, îles, forêts alluviales et prairies humides qui caractérisent les zones humides alluviales situées en fond de vallée, héritages des anciennes divagations du fleuve, ou bien encore les tourbières et les prairies humides d'altitude sur le bassin amont et les marais plus présents en Aquitaine.

Souvent de taille réduite, morcelées ou à l'état relictuel, les zones humides se font discrètes mais sont pourtant bien présentes depuis les Pyrénées jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Par exemple, sur les 70 kilomètres de son cours, entre Blagnac (31) et Saint-Nicolas de la Grave (82), la vallée de la Garonne ne compte pas moins de 48 bras morts, 740 hectares de forêts alluviales, 5 900 hectares classés en Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)... et 82 000 habitants. C'est d'ailleurs le secteur de la Garonne le plus riche en zones humides alluviales.

Une richesse environnementale exceptionnelle

De la valériane des Pyrénées jusqu'à l'angélique de l'estuaire, les zones humides de Garonne abritent de nombreuses espèces rares et endémiques*. Mais peut-être plus encore, c'est la diversité offerte par la mosaïque de milieux qui est à l'origine de leur exceptionnelle richesse.

Les zones humides garonnaises constituent ainsi un précieux réservoir de biodiversité. Elles accueillent un grand nombre d'oiseaux – héron, aigrette, faucon hobereau, milan noir, gravelot etc. – ainsi que tout un ensemble d'insectes et autres invertébrés, amphibiens, poissons, reptiles, mammifères, qui y trouvent refuge, habitat, zone d'alimentation et site de reproduction. Au point que certains experts régionaux soulignent qu'il y a cinq fois plus de hérons bihoreaux le long de la Garonne moyenne qu'en Camargue, autrefois considérée comme son fief, et que plus d'une cinquantaine d'es-

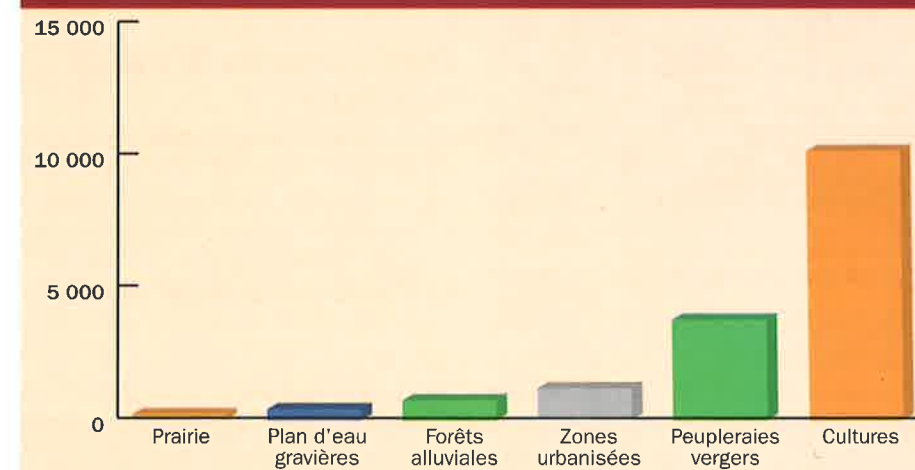


Zone humide d'altitude - Argut dessous (31)



Bras mort et forêt alluviale à Bourret (82)

Panorama de l'occupation des sols du corridor garonnais entre Blagnac et Saint-Nicolas de la Grave en hectares (ha)



pèces de libellules fréquentent le fleuve et ses abords ! Une grande variété de végétaux inféodés aux sols humides, s'y développent également (près de 300 espèces sur les 100 hectares autour de l'ancien bras garonnais de la Mazière en Lot-et-Garonne).

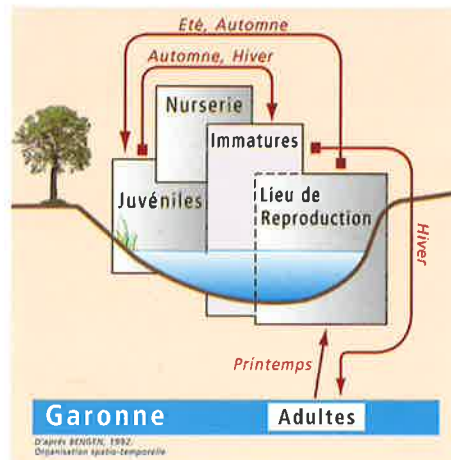
Plus particulièrement, les bras morts de Garonne, lorsqu'ils sont encore suffisamment connectés, assurent des fonctions écologi-

ques essentielles, notamment pour les poissons. Outre des zones refuge lors des crues, ils offrent des conditions adéquates pour le frai*, puis le développement des alevins qui retourneront ensuite repeupler le fleuve. Bref, de véritables « nurseries » !

Enfin, de par leur lien avec la Garonne, ils jouent un rôle de corridor écologique de grande envergure, attractif et propice



► Réserve naturelle des marais de Bruges (33)



► Intérêt piscicole des bras morts de Garonne

pour le déplacement de la faune et de la flore, reliant l'océan Atlantique, le Massif central et les Pyrénées. En limitant l'effet d'isolement et donc d'appauvrissement écologique, la présence d'un ruban continu de boisements de berge – ou ripisylve* – et de zones humides associées apparaît comme une condition importante pour le maintien d'une vie sauvage diversifiée, tant pour les espèces sédentaires que migratrices.

La valeur patrimoniale des zones humides de la Garonne est d'ailleurs soulignée par de nombreux zonages officiels tant au niveau local que national et européen : zones natu-

relles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, zones vertes du SDAGE Adour Garonne, classées parmi les 87 zones humides majeures au niveau national (au même titre que le Marais poitevin par exemple) et inscrites au réseau européen Natura 2000.

Des espaces d'utilité publique

Les zones humides garonnaises remplissent de multiples fonctions utiles pour l'environnement mais aussi pour l'homme, ce qui leur confère un véritable statut de zones stratégiques pour la gestion de l'eau.

Elles protègent la qualité de l'eau. Les zones humides contribuent à une « autoépuration » des eaux en réduisant de manière significative le transfert des polluants vers les cours d'eau et les nappes. C'est un rôle particulièrement important dévolu aux zones humides de la plaine de Garonne qui participent ainsi à la préservation de la ressource en eau dans un contexte à fort enjeu de compatibilité entre activité agricole, accroissement de l'urbanisation et exigences de qualité pour l'eau potable (près d'un million de personnes consomment l'eau de la Garonne).

Ces milieux jouent en effet un rôle de filtre naturel vis-à-vis des polluants (nitrates,

phosphates, matières organiques...) et de piégeage des limons. Des travaux de recherche menés par le groupement ECOBAG* ont ainsi démontré la forte capacité des zones humides garonnaises à diminuer les flux d'azote, grâce à l'action conjuguée des végétaux et des bactéries dans des conditions particulières d'engorgement des sols. Un bilan dressé à l'échelle de la plaine alluviale entre Toulouse et la confluence avec le Tarn a mis en évidence d'une part un niveau de contamination élevé en nitrates de la nappe alluviale, avec dépassement de la norme de potabilité (cf carte), et d'autre part un taux d'élimination des nitrates par les bactéries de l'ordre de 20 kilogrammes d'azote par hectare et par an dans la ripisylve* contre seulement 2 kilogrammes d'azote par hectare et par an dans les terres agricoles. Ce phénomène peut être amplifié d'un facteur 10 lors des crues du fleuve, d'où l'intérêt du maintien et de la restauration des zones humides fonctionnelles, c'est-à-dire inondables.

Cette capacité d'épuration a d'ailleurs inspiré certains procédés actuels d'assainissement des eaux usées urbaines et domestiques par lagunages et lits plantés de végétaux aquatiques tels que des roseaux. Réputés « écologiques », ces procédés ne cessent de se perfectionner et de se développer depuis les 30 dernières années.

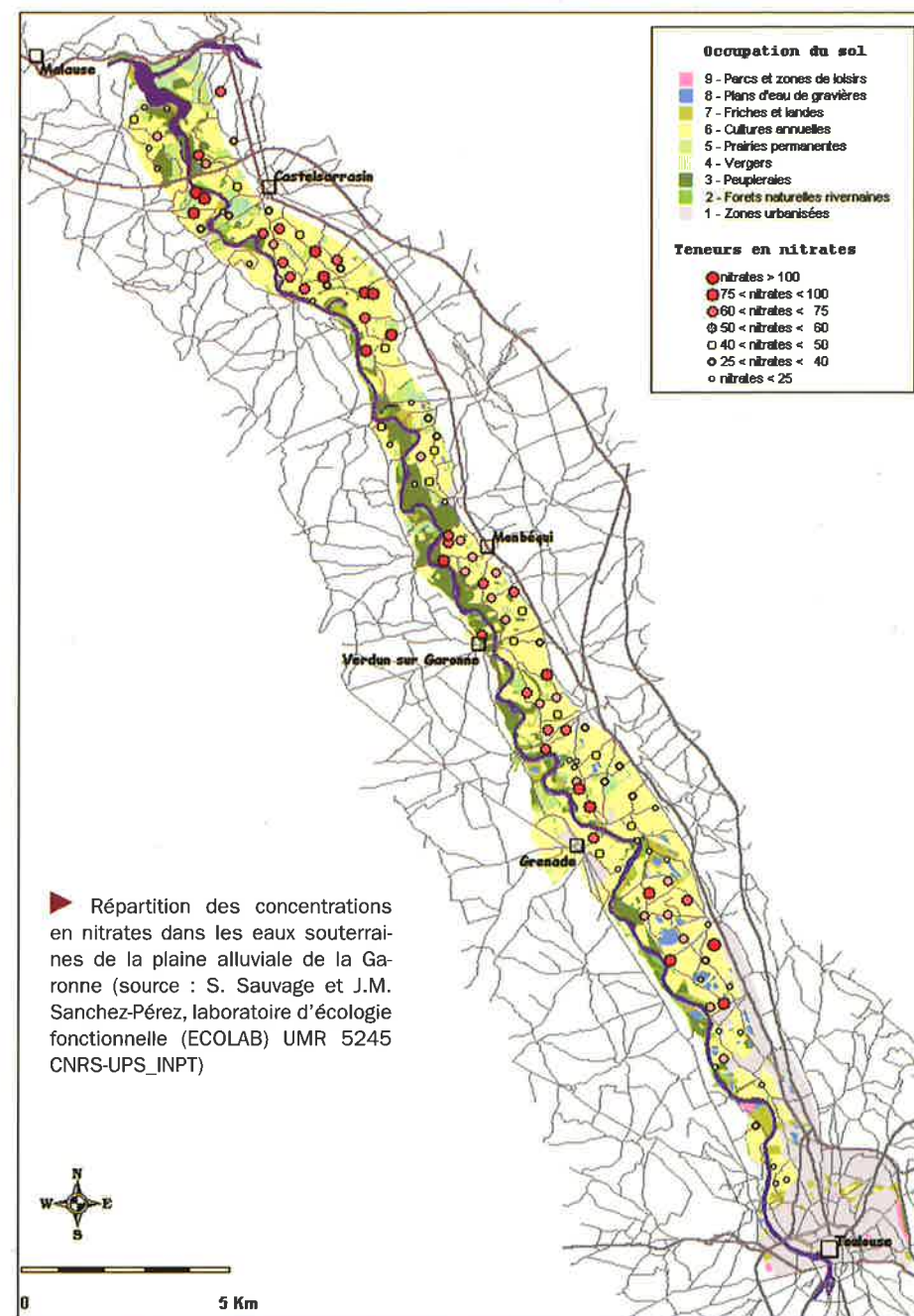
Elles régulent les débits. Le bon fonctionnement hydrologique des zones humides a un rôle majeur dans la régulation des débits de la Garonne et de ses affluents. Pendant les épisodes de crues, les zones humides stockent naturellement une importante quantité d'eau. Cet effet tampon contribue à protéger des inondations les secteurs urbanisés situés à l'aval. Un atout de toute importance dans un bassin où près d'un demi-million de personnes sont soumises au risque d'inondation.

Par ailleurs, durant les périodes de sécheresse, l'eau stockée est libérée au profit du fleuve et des nappes d'eau souterraines. Citons par exemple le cas des sphaignes, ces mousses qui forment un tapis caractéristique des tourbières présentes sur le bassin pyrénéen de la Garonne. Fonctionnant comme une éponge, elles retiennent l'eau jusqu'à 30 fois leur poids pour le restituer en période sèche !

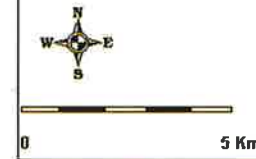
Elles offrent des espaces tampon.

Outre l'effet de champ d'expansion des crues, les zones humides alluviales offrent également des espaces tampon tout à fait compatibles avec les besoins de mobilité du fleuve, de dissipation d'énergie par les processus érosifs, de recharge en matériaux alluvionnaires et de dépôt. C'est ce qu'on appelle la dynamique fluviale, ensemble de phénomènes physiques naturels et nécessaires au bon fonctionnement du fleuve.

Un rôle paysager et récréatif. Ces espaces naturels contribuent à la qualité des paysages garonnais et offrent des milieux propices pour la découverte de la nature, la promenade, la pêche... Exemple d'espace valorisé, le Ramier de Bigorre, situé sur la commune de Merville aux portes de Toulouse. C'est un méandre boisé de la Garonne dont 20 hectares gérés par l'association régionale Nature Midi-Pyrénées dès 1987. Site-pilote d'expérimentation de gestion des milieux riverains favorable à la mobilité du fleuve et à la biodiversité, l'accent est également mis sur l'accueil du public : le long d'une boucle de promenade,

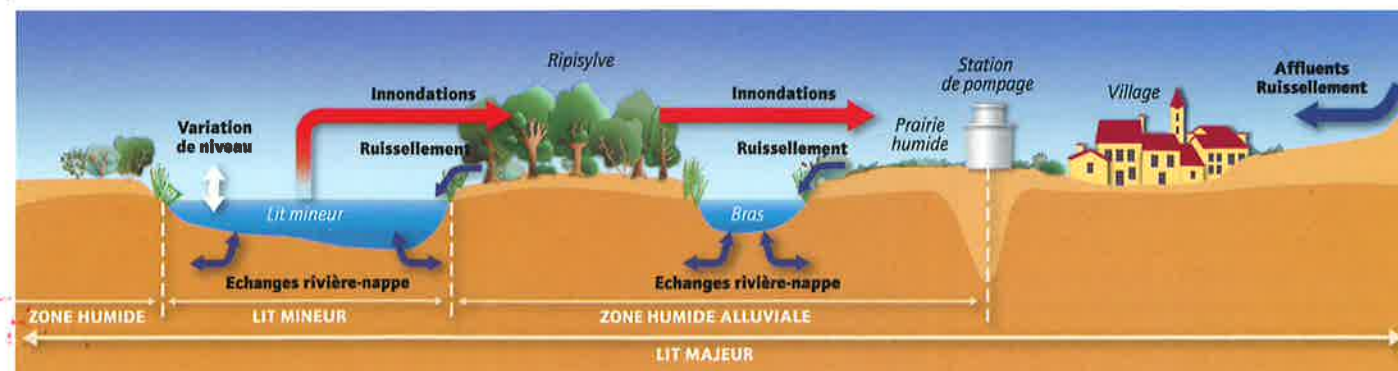


► Répartition des concentrations en nitrates dans les eaux souterraines de la plaine alluviale de la Garonne (source : S. Sauvage et J.M. Sanchez-Pérez, laboratoire d'écologie fonctionnelle (ECOLAB) UMR 5245 CNRS-UPS-INPT)



des panneaux d'interprétation décrivent la ripisylve, comparent les traces des mammifères, dissèquent le courant du fleuve, dévoilent la mosaïque de l'écosystème fluvial... Et pour en savoir plus, des visites commentées sont

proposées afin de transmettre les connaissances acquises en matière de gestion de zones humides et de faire découvrir au public (petits et grands) la richesse, la diversité et le fonctionnement de notre fleuve.



Mais des espaces menacés

Ces milieux à fortes potentialités sont toutefois très fragiles et menacés. En France, on estime que la moitié des zones humides a disparu durant ces trente dernières années. Les zones humides garonnaises n'échappent malheureusement pas à ce constat. En effet, outre leur état d'abandon, elles souffrent notamment des activités humaines (pollutions, incision du lit, artificialisation des berges, annexes fluviales déconnectées du fleuve, disparition des milieux liés aux extractions de granulats en lit majeur, à l'urbanisation et à l'accroissement des surfaces cultivées...) et de l'absence de mesures de gestion concrètes et pérennes. ■

Petit glossaire :

Ripisylve : du latin ripis rive et sylva forêt, se définit comme les formations ligneuses et herbacées spécifiques du bord des cours d'eau.

Endémique : se dit d'une espèce (animale ou végétale) localisée dans une aire restreinte.

Frai : ponte et/ou fécondation des œufs de poisson.

ECOBAG : Environnement, ECOlogie et ECONomie du Bassin Adour Garonne ; le groupement ECOBAG a pour mission principale l'interfaçage entre les acteurs de la Recherche et de la demande sociétale.

Convention internationale de Ramsar : signée le 2 février 1971, dans la ville iranienne du même nom. Ce traité intergouvernemental sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. La Convention a actuellement 154 Parties contractantes qui ont inscrit 1650 zones humides, pour une superficie totale de 150 millions d'hectares.

rendez-vous

Comme chaque année depuis 1997, aura lieu le 2 février 2008 la journée mondiale des zones humides, pour célébrer l'anniversaire de la Convention internationale de Ramsar*. Ces journées sont l'occasion pour tous les acteurs, aussi bien les collectivités, les services de l'Etat, les usagers, les associations et le grand public, de participer à une action d'information et de sensibilisation aux valeurs des zones humides. Le Sméag ne manquera pas de vous informer de l'ensemble des manifestations qui seront proposées en lien avec la Garonne. Une date à retenir d'ores et déjà ! ■



► Zone humide à Gagnac (31)

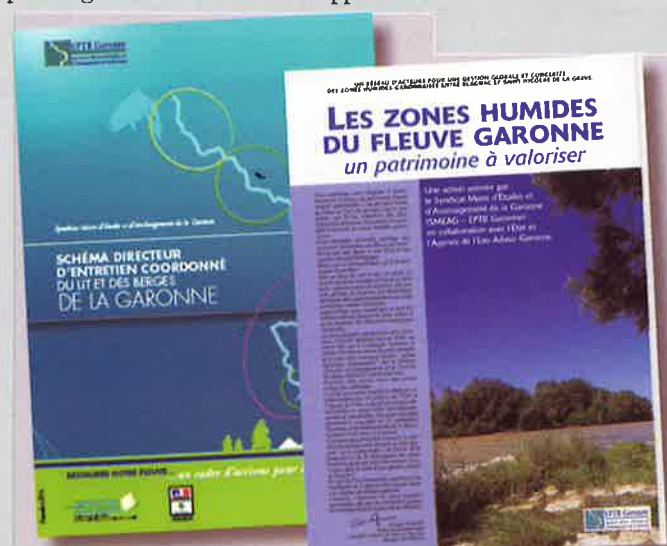
Pour une gestion globale et concertée

Au cours des vingt dernières années, une prise de conscience internationale et nationale a permis progressivement la reconnaissance des zones humides. Sur le plan local, on note aujourd'hui l'émergence de nouvelles actions en faveur des zones humides garonnaises. Mais elles restent encore peu nombreuses et isolées. Ce constat s'explique en partie par la complexité (parfois qu'apparente) du territoire Garonne qui freine les volontés locales : vaste territoire à forts enjeux, multiplicité des acteurs (et des attentes), superposition des réglementations et des démarches... d'où la question récurrente du « qui fait quoi ? que peut-on faire, que doit-on faire ? ». C'est pourquoi le Sméag, l'État (représenté par la Diren Midi Pyrénées et de bassin) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne se sont engagés, au travers d'une Convention-cadre signée en 2006, à mettre en commun leurs efforts pour encourager les actions en faveur de la Garonne.

En tant que coordonnateur des acteurs et des actions sur l'ensemble du fleuve, le Sméag souhaite ainsi contribuer à mettre en place les moyens facilitant les projets, selon une approche globale et concertée : en apportant la

connaissance - « mieux connaître pour bien gérer » - notamment la vision globale des enjeux du fleuve, en mobilisant et en fédérant l'ensemble des acteurs concernés et partenaires financiers, en guidant les actions par le biais d'études d'intérêt général (dynamique fluviale...) et de documents cadres qui définissent des objectifs communs, des priorités et principes d'actions, en réalisant des chantiers pilotes, à but démonstratif et incitatif. Parmi ses réalisations, le Sméag met à la disposition des porteurs de projet et de leurs partenaires, deux outils d'aide à l'action : le programme d'actions coordonnées pour la valorisation des zones humides entre Blagnac et Saint-Nicolas-de-la-Grave et le schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne. Sont également en cours d'élaboration, les documents d'objectifs Natura 2000 pour la prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur la Garonne en Midi-Pyrénées.

Ensemble, valorisons les zones humides garonnaises afin que les prochaines générations bénéficient de la richesse de nos décisions. ■



► Plaquettes du schéma directeur d'entretien coordonné du lit des berges de la Garonne et du programme d'actions pour les zones humides

Préserver, gérer, valoriser les zones humides au plan local : les collectivités s'investissent aussi

Soutenir les porteurs de projets, dans leur volonté de valoriser les espaces riverains de Garonne, est une des missions majeures du Sméag. Cela consiste notamment à faire partager les retours d'expérience en gestion des zones humides. Coup de projecteur donc, sur quelques réalisations et témoignages illustrant la diversité des actions et des acteurs du territoire (collectivités, scientifiques, pêcheurs, protecteurs de la nature).

Gestion exemplaire de deux zones humides la tourbière de Cuguron-Saint-Paul et la Déouède de Fos : ou comment réconcilier agriculture et environnement. (31)

Depuis plus de dix ans, l'AREMIP (Action recherche environnement en Midi-Pyrénées) mène un programme de gestion de six zones humides des Pyrénées centrales. Cette initiative est principalement soutenue par l'Agence de l'eau Adour Garonne et les fonds européens (Programme LIFE Tourbières).

A Fos dans la haute-vallée de la Garonne, le lieu-dit la Déouède est occupé par une formation originale : un marais qui s'est installé dans une dépression creusée par le glacier de la Garonne. Autrefois, pâturé et fauché, il s'était depuis les années 1950 refermé et boisé, prenant un aspect banal.

Constitué de nombreuses parcelles privées, il a fait l'objet dans la fin des années 1990, d'une étude puis d'un plan de gestion. Il restait à convaincre les propriétaires de l'intérêt de cette démarche. La restauration a ainsi été entreprise, après accord avec chacun d'eux. L'association a réalisé les travaux de débroussaillage et de réouverture en respectant le caractère bocager du site et en laissant au propriétaire le bénéfice du bois coupé. En contrepartie, celui-ci s'engage à laisser pâturer son terrain. C'est ainsi qu'un ensemble de parcelles (3,5 hectares) a été peu à peu réouvert et régulièrement pâturé par des ovins (brebis castillonnaises) des chèvres ou des



► La Déouède à Fos (31)

ânes. De plus, le réseau de rigoles anciennes qui assurait une bonne répartition de l'eau a été recréé et parfois consolidé par la pose de fascines (ensemble de baguettes tressées qui retiennent la terre).

Cette gestion permet ainsi de retrouver une mosaïque de milieux (prairies humides, pelouses acidiphiles ou dalles rocheuses sèches), avec des espèces à forte valeur patrimoniale telles que l'écrevisse à pattes blanches, ou une fougère rare (*Dryopteris remota*). Elle contribue également à retrouver un fort attrait paysager, avec une remise en valeur des lavasses (clôtures en pierres dressées), et murs de pierres sèches.

Située, aux confins de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, la tourbière de Cuguron a fait l'objet d'investigations menées par l'AREMIP dès la fin des années 1980 qui ont montré que son entretien traditionnel reposait sur le pâturage collectif, la fauche pour la litière et le brûlage hivernal, pratiques progressivement abandonnées depuis près de trente ans. La tourbière partiellement embroussaillée ou boisée a donc été réouverte par des travaux de bûcheronnage et de débroussaillage (ONF 1997), puis entretenue par pâturage saisonnier faisant intervenir des poneys landais adaptés aux zones humides, secondés par des ânes des Pyrénées.

Claude Raynal,
conseiller général de la Haute-Garonne,
maire de Tournefeuille (Haute-Garonne),
vice-président du Sméag



En quoi consiste le projet mené sur les berges de cet affluent de la Garonne ?

La commune de Tournefeuille a aménagé un cheminement « coulée verte » en bordure du Touch, dédié à la promenade et à la découverte des abords du cours d'eau, en mettant en œuvre une gestion compatible avec la conservation de la biodiversité.

Quelle a été la genèse de la démarche engagée par la municipalité de Tournefeuille sur les bords du Touch ?

Cette démarche sur la « coulée verte » résulte de notre volonté de préserver le patrimoine naturel des berges du Touch. La municipalité a donc décidé il y a une dizaine d'années d'intervenir et d'améliorer le cadre de vie des habitants de Tournefeuille en leur permettant de s'approprier les abords du cours d'eau comme lieu de promenade et de découverte d'un milieu particulièrement intéressant, en limitant l'impact sur l'environnement et en oeuvrant pour la protection de deux plantes rares : la fritillaire pintade et l'orchidée lactea. En tant que maire de Tournefeuille et vice-président du Sméag, j'ai souhaité proposer un espace de nature différent des parcs présents sur la commune.

Une des préoccupations de cette équipe consiste à intervenir de façon légère et naturelle pour nuire le moins possible à l'écosystème. D'ailleurs, cette gestion « adaptée » des parcelles communales (pas de tonte ni de débroussaillage pendant toute la saison de floraison) plaide en faveur du développement des deux plantes protégées. Je constate avec satisfaction une fréquentation importante durant toute l'année sur la coulée verte. L'utilisation de ces lieux par les familles, écoliers, enseignants, associations, sportifs, pêcheurs, montre que le but de la commune a été atteint : offrir aux plus grand nombre d'habitants un lieu de promenade, détente et découverte dans un environnement naturel. ■



► Bord du Touch à Tournefeuille (31)

Quels ont été les éléments majeurs ayant entraîné la réussite de ce projet ?

Les premières interventions pour la création de cet aménagement ont été réalisées dans le cadre d'un chantier de réinsertion. Par la suite la mairie a créé un service spécifique dédié à l'entretien de cette coulée verte et à la surveillance hydraulique du cours d'eau.

d'années de tractations, le Conservatoire est finalement parvenu à l'acquisition de l'intégralité de la roselière, réalisée en 2 temps (1994 et 2001) suite à une situation foncière complexe (plusieurs propriétaires, indivision...). Une fois celle-ci effectuée, un plan de gestion a été établi. Sa mise en œuvre est actuellement en réflexion. Les opérations de gestion préconisées résident principalement dans le suivi de la phragmitaie (niveaux d'eaux, structure de la végétation, suivi des oiseaux) et la protection de l'aulnaie (maintien de l'habitat actuel).

La présence des ragondins sur le site impose également un suivi et une gestion des populations par piégeage. Les études hydrauliques menées ont mis en évidence la connexion de la roselière avec la nappe phréatique. Inondée en permanence jusqu'en 2006 (assecs très ponctuels), la phragmitaie s'asphyxie et dépérit par manque d'oxygénation du sol, avec pour conséquence directe l'apparition de zones d'eau ouvertes par pourrissement des roseaux. Ainsi, le milieu s'eutrophise et se comble (avec toutefois depuis 2006 mais aussi au



► Héron pourpré dans la Roselière de la Barraque (82)

printemps 2007 des périodes d'assecs plus importantes, qui pourraient permettre une ré-oxygénation du sol). Le Conservatoire a engagé plusieurs démarches de partenariats, notamment scientifiques, afin d'assurer la mise en œuvre d'une partie des suivis préconisés. Celles-ci n'ont malheureusement pas pu aboutir. Outre la prise en compte de la faune et de la flore, le suivi fonctionnel à long terme des apports qualitatifs et quantitatifs en eau (nutriments, oxygène dissous, hydrocarbu-

res, produits phytosanitaires) est prévu dès 2008, pour mieux connaître l'état de santé de la phragmitaie et son évolution afin de définir les actions les plus adaptées. En plus de son intégration au Réso rozo (échange d'expériences nationales en terme de gestion conservatoire sur les roselières), le Conservatoire désire un jour pouvoir classer le site en Réserve naturelle régionale. Infos : CREN Midi Pyrénées 75, voie du Toec 31076 Toulouse Cedex 3 - Tél. : 05 67 69 69 70 Site : <http://enmp.free.fr>

Valorisation du site de Mauvers à Grisolles (82)

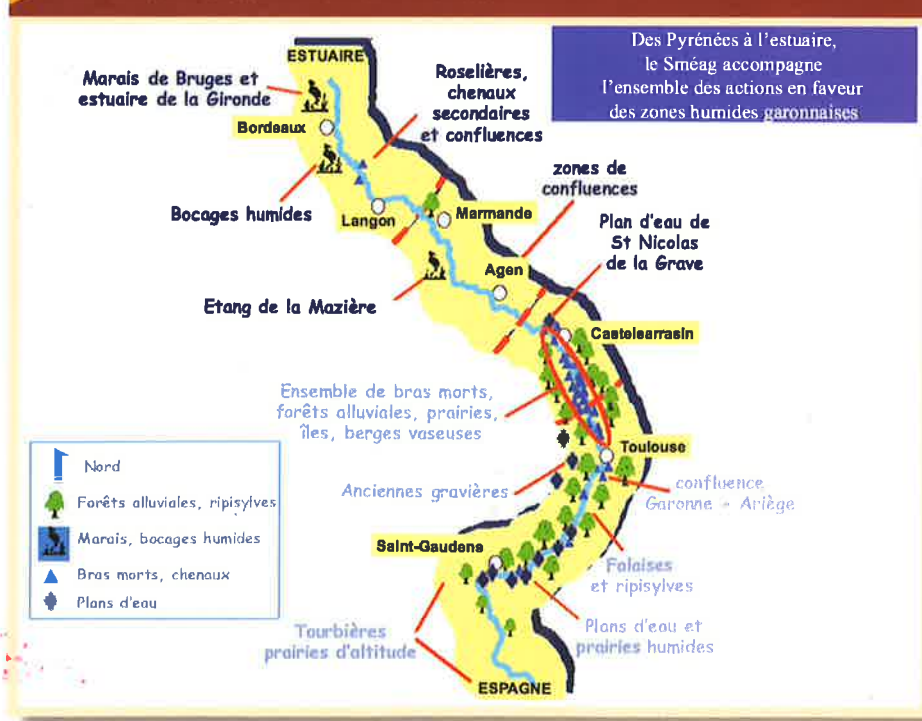
Dans le cadre de la réflexion sur le développement de la commune, les élus souhaitaient en parallèle à la mise en place du Plan local d'urbanisme pour la partie urbaine, mettre en œuvre des orientations environnementales en tenant compte de ses particularités et de ses atouts (Garonne, Canal latéral à la Garonne, coteaux...). Avec le soutien du Sméag, la commune évalue depuis plusieurs années les possibilités de mettre en valeur les zones humides garonnaises proches des sites de reconversion des gravières du SIVU Ondes Garonne présents sur le territoire communal. Le site de Mauvers, plus précisément, présentait un intérêt tout particulier, par la présence de son bras mort.

La récente exploitation de la peupleraie (15 hectares) enclavée entre la Garonne et le bras mort constituait une opportunité de repenser l'aménagement de cette zone. Les élus ont donc engagé une réflexion globale afin d'aménager ce site à fort potentiel dans un souci de développement durable, en concertation avec tous les acteurs locaux (ACCA, Société de pêche locale, fédération de pêche...), partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau, CSP, DDE 82, Nature Midi-Pyrénées...) et avec la maîtrise d'œuvre de la coopérative forestière COFOGAR. Des aménagements ont été définis avec l'idée de maintenir une activité économique,



► Plantations sur le site de Mauvers (82)

Les zones humides de la Garonne



de conserver un intérêt social et de préserver au maximum l'environnement. En effet, un boisement avec différentes essences de feuillus a été privilégié sur près de 8 hectares, des suivis piscicoles et environnementaux ont encadré les travaux et établiront, après un état initial, des bilans de ces aménagements. Dix mois après le début des travaux la commune remercie tous les acteurs de ce projet

qui ont su, dans un contexte écologique et réglementaire important (ZNIEF, ZICO, Natura 2000...), redonner à ce site tous les atouts qui permettent aujourd'hui d'envisager « d'aller à Garonne » comme l'on connu les anciens pour une promenade familiale.

M. Jean-Pierre LACOURT, Maire de Grisolles
Infos : Mairie de Grisolles - Tél. : 05 63 67 30 21

Les enjeux vus par la FDAAPPMA (82)

En 2007, avec la mise en place de sa toute nouvelle cellule technique, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Tarn-et-Garonne (FDAAPPMA82) s'est investie sur le corridor garonnais en réalisant une étude sur la fonctionnalité des frayères de l'ichtyofaune phytophile de Grisolles au plan d'eau de St-Nicolas-de-la-Grave.

Plus qu'un diagnostic sur les potentialités de reproduction de ces poissons phytophiles, qui utilisent la végétation comme support de ponte - c'est un véritable constat de dégradation générale qui se dresse, en affectant toutes les phases du cycle de vie de ce groupe d'espèces.

La capacité d'accueil actuelle de la Garonne en broquets, perches, tanches, gardons... est ainsi remise en question, tandis que d'autres espèces se portent bien (exemple du sandre). Toutefois, la FDAAPPMA82 va, dès 2008, s'impliquer dans des projets de restauration des annexes fluviales de la Garonne avec le Conseil général du Tarn-et-Garonne.

M. Claude DEJEAN,
Président de la FDAAPPMA 82

Infos : Fédération du Tarn-et-Garonne des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Tél. : 05 63 63 01 77 - Site : www.federationpeche.fr/82



► Etang de la Mazière (47)

Marais de la Mazière : à la recherche du temps perdu ... (47)

Ultime témoignage du cours ancien de la Garonne, dernier vestige de ces « gaules » qui jusqu'à la fin du XIX^e siècle parsemaient le lit majeur du fleuve, le marais de la Mazière, aujourd'hui en réserve naturelle nationale ne doit sa survie qu'à un concours de circonstances tout à fait exceptionnel : paralysie du Syndicat d'assèchement créé en 1879, modification du Plan de remembrement (visant à sa disparition) de la commune de Villeton à la fin des années 1960. Et, justice enfin rendue à ce site d'une valeur patrimoniale tout à fait remarquable, le statut d'espace protégé national conféré par décret ministériel le 19 juin 1985.

De cette « gaule de Garonne », la SEPAN-LOG, association gestionnaire de la réserve naturelle, en a fait une sorte de référence en matière de gestion de milieux en suscitant une véritable dynamique en terme de gestion, de préservation, de densification ou de restauration des habitats, de la préservation ou du renforcement d'espèces animales à identité patrimoniale forte à l'image de la cistude d'Europe, une petite tortue aquatique ou bien de préservation du contexte paysager de la « Bassure », la Basse plaine inondable de cette partie de la Moyenne Garonne.

Désormais inclus dans le périmètre du site Natura 2000 de l'Ourbise, le marais de la Mazière demeure l'un des sites majeurs en terme de « Patrimoine vivant » du département de Lot-et-Garonne : près de 300 espèces de plantes, plus de 1500 espèces d'insectes, 14 espèces de poissons, 224 espèces ou sous-espèces d'oiseaux et 43 espèces de mammifères et un pôle référent au niveau du suivi - soit ornithologique (22000 à 25000 individus bagués chaque année), soit mammalogique avec le suivi du front de colonisation du vison américain sur l'ensemble des vecteurs hydrographiques du Lot-et-Garonne.

Une gestion des paysages, du patrimoine bâti comme du patrimoine vivant au service de la pérennité d'un site unique en Moyenne Garonne, témoignage d'un passé désormais révolu.

Infos : Réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière - Petite Mazière 47400 Villeton.
Tél. : 05 53 88 02 57 (visite sur rendez-vous).

trois questions à



Bernard Fath

conseiller général de la Gironde, maire de Léognan, membre du comité syndical du Sméag

Quelle a été la genèse de la démarche engagée par la Communauté de communes de Montesquieu (CCM)

pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne ?

La démarche engagée par la CCM en partenariat avec le Conseil général est née du constat de la grande richesse de cette zone humide, dernier bocage humide des bords de Garonne au sud de Bordeaux, mise en avant lors de la réalisation de la charte paysagère du territoire. Ce territoire recèle une grande richesse écologique, tant floristique que faunistique. L'influence de la Garonne a façonné les paysages et la vie de nombreuses générations qui y ont perpétué traditions et usages, dans un territoire qui connaît un état de déprise (vieillesse des exploitants agricoles, difficulté de gestion du milieu liée à l'inondabilité des terres agricoles, absence de valorisation touristique...).

Il est donc apparu important aux élus de la CCM de prendre en main le destin de cette partie du territoire qui s'étend sur près de 2 000 hectares et couvre tout ou partie de 6 des 13 communes. La motivation de cette démarche pour la préservation et la valorisation des zones humides est donc fondée sur l'ambition de mettre en œuvre un plan d'actions capable de prévoir à moyen et long terme les orientations pour ce territoire d'exception.

Quels sont les éléments majeurs pour la réussite dans l'élaboration de ce projet ?

L'élaboration d'un tel projet peut apparaître ambitieuse pour une collectivité car les enjeux sont multiples, les intérêts parfois divergents, et la mobilisation de chacun centrée sur des préoccupations différentes.

La réussite de ce projet a résidé sur la concertation de tous les acteurs du territoire (particuliers, professionnels, administrations, élus, associations, experts) ce qui a conduit à l'élaboration de ce dossier, de la réalisation d'un diagnostic partagé à l'écriture d'un plan d'actions reposant sur 21 projets clés soit 79 projets opérationnels répartis sur les cinq thématiques qui caractérisent la zone à savoir : l'hydraulique, les espaces naturels et les paysages, l'agriculture, l'éco citoyeneté, le tourisme et les loisirs.



► Bocages humides à Saint-Médard d'Eyrans (33)

L'ensemble de ces acteurs s'est mis d'emblée dans une position active de « développement du territoire ». Cela constitue une garantie pour la mise en œuvre du projet qui veut rester dans un esprit de concertation et de participation.

Quelle est, selon vous, l'action phare pour la suite du projet ?

Ce projet est très riche et très ambitieux, nombreuses sont les actions qui devront voir le jour rapidement. Il a été un formidable levier pour l'émergence d'une thématique environnementale sur le territoire. Cependant, la préservation et la valorisation de ce territoire résident dans les activités mêmes qui s'y développent.

Il apparaît comme essentiel de dynamiser ce territoire en aidant à l'installation d'exploitants agricoles ou éleveurs utilisant des méthodes environnementales respectueuses du milieu. L'entretien du bocage, sa valorisation, son attrait, ne peuvent passer que par les agriculteurs. Cette dynamique de territoire a généré de fortes attentes, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour mener à bien ce projet. ■

Les enjeux vus par la FDAAPPMA (47)

Reconnue au niveau national pour ses zones humides situées en amont, la Garonne a toutefois perdu nombre de ses caractéristiques naturelles en arrivant en Lot-et-Garonne (zones inondables, annexes fluviales), de part son endiguement continu durant toute la traversée du département et l'abandon des méandres qu'elle empruntait. Face à un milieu aussi artificialisé, les zones végétalisées prennent ainsi une importance notable pour la survie de nombreuses espèces de poissons notamment. Engagée dans une démarche nationale de gestion et restauration des milieux aquati-



► Zone humide entre Garonne et peupleraies à Taillebourg (47)

Le Conseil général de Tarn-et-Garonne s'est donné pour ambition de favoriser la protection et la mise en valeur du corridor garonnais en l'inscrivant dans sa politique des Espaces naturels sensibles. Le périmètre d'action s'étend sur l'ensemble du parcours de la Garonne dans le département, soit les 77 kilomètres de Grisolles à Lamagistère, incluant les territoires riverains ayant des liens historiques ou fonctionnels avec le fleuve. Au regard des multiples enjeux environnementaux, économiques et sociaux dont l'axe Garonne constitue la charnière, la politique ENS s'articule autour des objectifs suivants : maintenir et développer une flore et une faune spécifiques, préserver et mettre en valeur les habitats naturels, sensibiliser au respect des zones humides et restaurer certains milieux marqués par l'activité humaine, faire découvrir les milieux par le biais de sentiers, faciliter les approches conciliant agriculture et environnement, intervenir sur les berges et gérer du mieux possible les risques naturels et mettre en valeur le petit patrimoine. Conformément à ces objectifs, des premières actions concrètes ont été engagées cette année. ■

Infos : Conseil général de Tarn-et-Garonne - Service de l'Environnement.
Tél. : 05 63 91 77 30 - www.cg82.fr



► Marais de Bruges (33)

ques, la FDAAPPMA 47 a donc entrepris dès 1999 un recensement des zones humides de la Garonne pouvant constituer des zones favorables à la reproduction du brochet, espèce menacée au niveau européen. Leur recensement a permis d'identifier moins d'une dizaine de sites présentant des enjeux de préservation et/ou d'amélioration.

La FDAAPPMA milite sur le fait que des solutions complémentaires aux digues peuvent être amenées pour gérer les crues tout en permettant un retour à un patrimoine naturel exceptionnel. Elle communique et sensibilise sur la préservation des zones humides recensées et sur le développement souhaitable de partenariats conduisant à l'aménagement de zones plus vastes. Elle est ainsi partenaire du Sméag dans sa démarche de recherche de champs d'expansion des crues et de réhabilitation de zones humides aptes à accueillir une faune et une flore devenues rares en Lot-et-Garonne.

M. Jean-Louis MOLINIÉ,
Président de la FDAAPPMA 47
Infos : Fédération de Lot-et-Garonne des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Tél.: 05 53 66 16 68
Site : www.pecche47.com

Marais de Bruges : ou comment concilier gestion patrimoniale, hydraulique et ouverture au public (33)

Dernier vestige des «grands marais de Bordeaux» qui couvraient plus de 3000 hectares au siècle dernier, la réserve naturelle des marais de Bruges gérée par la SEPANSO (Sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-ouest) sur 265 hectares, abrite essentiellement des prairies plus ou moins humides qui sont maintenues ouvertes grâce au pâturage de races rustiques (poney landais, vaches marines) et à la fauche. Les suivis de plusieurs espèces (papillons dont le cuivré des marais, oiseaux comme la pie-grièche écorcheur, plantes dont la sanguisorbe officinale...) permettent d'évaluer la pertinence des choix de gestion et en particulier la gestion hydraulique du marais.

En effet, son réseau hydraulique très dense composé de plus de 30 kilomètres de fossés, de 3 jalles (terme local désignant les rivières au nord de Bordeaux) et d'étangs conduit à une régulation différenciée des niveaux d'eau, au moyen de multiples ouvrages, qui tend à se rapprocher le plus possible du cycle naturel. En hiver, le maintien d'une hauteur d'eau importante dans le réseau hydraulique permet l'inon-

dation des prairies les plus basses, alors qu'en période estivale, l'assèchement est progressif. L'un des étangs est faucardé pour limiter le développement d'herbiers et ainsi favoriser le stationnement hivernal d'oiseaux d'eau, (sarcelles d'hiver,...). alors qu'ailleurs, une gestion originale, associant inondation tardive et pression importante du pâturage, permet le maintien de la pulicaire commune, plante protégée au niveau national. Outre la replantation de plusieurs kilomètres de haies bocagères d'essences diverses, des travaux de restauration sont entrepris pour limiter l'expansion des ligneux dans les roselières en pratiquant des coupes et en améliorant la circulation de l'eau.

La situation périurbaine de la réserve naturelle étant propice au développement d'espèces invasives, des actions de contrôle et de sensibilisation auprès du public sont menées : piégeage des ragondins, chantiers d'arrachage de plantes aquatiques et amphibiens (myriophylle du Brésil, jussie), limitation d'espèces envahissantes comme le sanglier qui connaît une expansion importante en Gironde. Enfin, la réserve naturelle est ouverte toute l'année au public, (tous les jours sauf les jeudi et vendredi) qui peut ainsi découvrir aux différentes saisons quelques-unes des 2500 espèces de plantes et d'animaux recensées. ■

Infos : Réserve naturelle nationale des marais de Bruges - Tél. : 05 56 57 09 89

Site : <http://perso.orange.fr/federation.sepanso/>

L'espoir renaît pour l'esturgeon européen

Les chercheurs du CEMAGREF ont réussi le 25 juin dernier la première reproduction artificielle de l'esturgeon européen (*Acipenser sturio*) à partir de spécimens élevés en captivité. La Dordogne et la Garonne, puis l'estuaire de la Gironde, sont le berceau de la dernière population de cette espèce, en grave danger d'extinction à l'échelle mondiale. Les parents, une femelle, Francine, née en 1994, et deux mâles, Justin, né en 1984, et Émile, né en 1994, ont donné naissance à environ 11 000 larves le 25 juin 2007.

Ce résultat encourageant résulte de plus de vingt ans de travaux de recherche menés par le CEMAGREF. Ces travaux ont été soutenus financièrement par l'Union européenne, l'Etat, les régions Aquitaine et Poitou-Charentes, les départements de Charente-Maritime et de Gironde et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le Sméag pour la Garonne, aux côtés de ses homologues Épidor pour la Dordogne et le Smiddest pour l'estuaire de la Gironde, le CNPMM (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins) et le WWF se mobilisent pour qu'un programme national de sauvegarde de l'esturgeon soit mis en place.



► Lâcher d'esturgeons

Après quelques mois en nourrice, une partie de ces poissons restera en captivité pour renforcer les stocks nécessaires au programme de conservation et de restauration de l'espèce à l'échelle européenne. L'autre partie rejoint le milieu naturel, pour soutenir la population sauvage dont les effectifs sont au plus bas. Ainsi, environ 3 000 esturgeons ont été relâchés dans la Dordogne le 21 septembre dernier, en présence de Mme Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie. Quelques jours plus tard, le 24 septembre,

3 000 esturgeons ont été relâchés dans la Garonne à Couthures-sur-Garonne, en présence de M. Cambon, président du Sméag, M. Dieffenbacher, président du Conseil général de Lot-et-Garonne, Mme Bazerque, directrice adjointe de la Dren Aquitaine et M. Gonthier du CEMAGREF.

Les esturgeons se fraieront ensuite un chemin jusqu'à l'estuaire, où ils passeront plusieurs années avant de partir en mer. Retour prévu en Garonne et en Dordogne... dans une quinzaine d'année. ■

Eutrophisation dans les gravières de Roques-sur-Garonne

« Dans les années 1960, la commune de Roques-sur-Garonne a été une des premières communes à effectuer l'extraction des granulats. Près de 400 hectares sur 960 hectares que compte la commune ont été extraits.

Dans les années 1980 et jusqu'en 2000, 150 hectares environ ont été recomblés anarchiquement en l'absence de réglementation précise, avec des matériaux plus ou moins douteux.

Cependant, quatre sites ont été réaménagés et réhabilités : le lac Lamartine (50 hectares), propriété de la commune avec l'aide du Conseil général et de Nature Midi Pyrénées est actuellement en réserve naturelle volontaire et est une zone ornithologique abritant de nombreuses espèces d'oiseaux dont quatre variétés de hérons. Un golf privé a été créé, le péage de Roques occupe également une zone recomblée, ainsi que l'usine de distribution d'eau potable des Echards.

Actuellement 150 hectares restent en eau, la majorité de ces plans d'eau sont en propriété privée et même en multi-propriété.

L'invasion du lagarosiphon major

Depuis 2001, une plante aquatique exotique, le «lagarosiphon major» que l'on trouve dans les aquariums et en vente libre dans les magasins spécialisés a colonisé une gravière, puis deux, et



actuellement ce sont 30 hectares qui sont envahis par cette plante.

Cela ne poserait pas de problème majeur si celle-ci se contentait d'occuper le milieu mais elle prolifère tellement qu'elle peut occuper 80 % du volume du plan d'eau, consomme l'oxygène de l'eau et avec la chaleur, le milieu se dégrade. Les matières organiques se décomposent, les poissons s'asphyxient, déclenchant une eutrophisation complète du milieu (poissons morts, odeurs pestilentielles en été...), à ce jour, plus de 2 tonnes de poissons morts. Depuis 2001, quatre eutrophisations ont eu lieu : 2001, 2003, 2005 et 2007.

Chaque fois, la plante colonise à nouveau, repousse et s'étale.

Toutes les instances compétentes ont été alertées : Agence de l'eau, Sméag, Mise, Dren, Conseil général, DDASS... Des réunions ont eu lieu en Mairie de Roques-sur-Garonne. A ce jour, des solutions existent (faucardage, traitement biologique, arrachage manuel...) et aucune n'a été retenue... la commune ne pouvant supporter seule le financement.

La plante, elle, se développe...

Si rien n'est fait, à très court terme, ce seront les 150 hectares de tous les plans d'eau qui seront colonisés et sans doute une extension aux plans d'eau du Sud-Ouest. ■

Propos de Francis BONZOM
Adjoint Environnement - Mairie de Roques

Un cédérom pour faciliter la diffusion et l'utilisation du schéma directeur d'entretien



La Garonne forme un tout profondément multifonctionnel qu'il est légitime de chercher à aménager ou à mettre en valeur. Pour aider chacun à replacer ses décisions et ses actions sur la Garonne dans un cadre global, le Sméag a élaboré le Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SDE), avec le concours de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et des services de l'Etat. Le SDE s'adresse à tous les porteurs d'enjeux relatifs au lit et aux berges de la

Garonne : collectivités territoriales, services instructeurs de l'Etat, organismes financeurs, associations d'usagers, associations de protection de la nature, etc. Le Schéma directeur est destiné à constituer un document de référence en matière de restauration et d'entretien du lit et des berges sur l'ensemble de la Garonne.

La large diffusion de ce SDE a été engagée en début d'année 2007. Pour compléter la mise à disposition d'une plaquette d'information et de l'ensemble des documents constituant le SDE sur le site internet du Sméag (<http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-sde.htm>), un cédérom animé contenant l'ensemble des documents du schéma a été créé par le Sméag pour faciliter sa diffusion, sa consultation et son utilisation. Il est disponible sur simple demande auprès du Sméag. ■

(contact : elisa.richard@eptb-garonne.fr).

La Garonne, grand fleuve du Sud-Ouest européen

Première rencontre lundi 17 décembre 2007 au centre de congrès Pierre Baudis à Toulouse. Organisée par le Sméag et ses partenaires, à l'occasion du bilan du projet Interreg IIIA « La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier ».

Les deux thèmes autour desquels des ateliers seront organisés sont :

- Quels retours d'expérience du projet Interreg IIIA et quelles perspectives pour la Garonne ?
- Quels sont aujourd'hui les enjeux de la gestion des fleuves et rivières du Sud-Ouest européen ?

Bienvenue à Monsieur Boya et aux promeneurs de Garonne...

Depuis fin mai, M. Frances Boya a été élu nouveau président du Conseil général du Val d'Aran. Afin d'évoquer les travaux déjà réalisés dans le cadre du projet Interreg IIIA « La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier » et d'aborder ensemble les perspectives de coopération sur le fleuve Garonne, messieurs Jean Cambon et Frances Boya se sont rencontrés le 27 juillet dernier à Les (Val d'Aran). Ils ont ce même jour inauguré le premier sentier transfrontalier de la Garonne.

Ce sentier a été réalisé en partenariat avec EDF Groupe d'exploitation hydraulique Garonne, la commune de Fos, la Communauté

de communes du canton de Saint-Béat. Les travaux ont été effectués par l'Office national des forêts.

Le « sentier de la Garonne » reliera à terme Fos au Pla-de-Béret. Il propose une évocation, au fil de l'eau, des grands thèmes du fleuve au travers de stations de découverte en deux langues. Sur la première partie du sentier, la balade s'effectue avec un livret de découverte. Un site d'observation a été créé au bord de Garonne où sont disposés des mâts de signalisation qui se reportent au livret, permettant de découvrir : le fonctionnement d'une rivière, sa faune et sa flore. ■



► Inauguration du sentier d'interprétation

manifestation

Journée d'éducation à l'environnement « Nettoyons la nature », 200 élèves de 6^e ont été concernés !

Le jeudi 4 octobre au collège départemental Jean-Rostand à Valence d'Agen (82), le Sméag a participé, en partenariat avec le Conseil général de Tarn-et-Garonne, à une journée de sensibilisation au ramassage des déchets en bordure du fleuve Garonne. Cette opération s'inscrit pleinement dans la politique des zones humides garonnaises menée par le Syndicat mixte.

Ont été présents à cette journée des représentants de la Communauté de communes des deux Rives, du SMEEOM de la Moyenne Garonne, de la mairie de Golfech, de

l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), de l'ADEME, d'EDF, de la Gendarmerie nationale et du corps enseignant du collège dont M. Bortolussi, parent d'élève à l'initiative du projet.

La journée s'est déroulée en deux temps partagés pour les collégiens :

Implication sur les bords de Garonne

Ramassage des déchets sur les bords de Garonne.

Ateliers « connaissance du fleuve »

Présentation d'exposés et mise en place de deux ateliers « Milieu » et « Déchets ». ■

Directeur de la publication : Jean Cambon
Réalisation et mise en page :
Agence Place publique (Toulouse)
Photogravure et impression : Imprimerie 34
Crédits photos sauf mention particulière :
Didier Taillefer / Sméag
Trimestriel d'information édité à 3500 ex. sur
papier recyclé par le Syndicat Mixte d'Etudes et
d'Aménagement de la Garonne, 61 Rue Pierre-
Cazeneuve, 31200 Toulouse. N° ISSN : 1636-1369
Tél. : 05 62 72 76 00 / fax : 05 62 72 27 84
Site : www.eptb-garonne.fr